

### Questions orales

**M. Brewin:** Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il y a eu depuis lors certains changements, heureux selon moi, parmi les chefs de gouvernement dans différentes provinces, le premier ministre fixera-t-il maintenant une date définitive de consultation avec les provinces à ce sujet, peut-être avec des résultats différents et plus positifs?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, j'accueille d'emblée cette proposition. J'attendrai encore quelques mois pour m'assurer qu'il n'y a pas d'autres changements de gouvernements et, si possible, je prendrai discrètement l'initiative de la consultation qu'il propose.

\* \* \*

### LES TRANSPORTS

#### L'AUGMENTATION DU TARIF DE TRANSPORT DES FRUITS DE L'OKANAGAN ANNONCÉE PAR LES CHEMINS DE FER— DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

**M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné qu'il a réaffirmé avant-hier à la Chambre le gel du tarif marchandises de 18 mois accepté par les chemins de fer, et vu que les chemins de fer ont annoncé une augmentation de leur tarif de 11c. les cent livres de fruits transportés de l'Okanagan à Toronto et Montréal à compter du 1<sup>er</sup> octobre, le ministre voudrait-il ordonner aux chemins de fer de supprimer cette augmentation?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je ne saurais rien ajouter à ce que j'ai déjà dit à la Chambre hier ou avant-hier. J'ai demandé aux chemins de fer d'éviter d'augmenter les tarifs normaux, mais pour ce qui est des tarifs convenus et de certains autres, libre aux parties concernés d'en décider.

**M. Whittaker:** Monsieur l'Orateur, je dois signaler qu'il s'agit ici d'un tarif normal et non pas d'un tarif convenu. Le ministre peut-il nous dire quels tarifs et quelles denrées sont touchés par le gel, ainsi que le pourcentage du trafic marchandises total qu'ils représentent?

**M. Marchand (Langelier):** Monsieur l'Orateur, je crois que lorsque le député pose la question comme il vient de le faire, il déforme ce que j'ai dit. J'ai dit que j'avais demandé aux chemins de fer de ne pas augmenter les tarifs. Je n'ai pas personnellement le pouvoir de décréter le blocage du tarif marchandises. Selon la loi, et cette loi a été adoptée par la Chambre en 1967, les chemins de fer sont libres d'augmenter les tarifs et de les justifier auprès de la Commission canadienne des transports. Je m'en suis tenu à demander aux chemins de fer de ne pas augmenter les tarifs normaux.

\* \* \*

### LES GRAINS

#### LES PRIX APPLICABLES DANS L'EST DU CANADA

**M. J. H. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice qui [M. Trudeau.]

est responsable de la Commission canadienne du blé. Je crois savoir qu'il a fait une annonce aujourd'hui à propos du prix fixé par l'Office des produits agricoles pour les grains fourragers dans l'Ouest du Canada. Je crois savoir aussi qu'il tente de fixer un prix moyen pondéré pour le grain fourrager vendu dans l'Ouest. Peut-il dire à la Chambre et au pays à quel prix l'orge fourragère sera vendue dans l'Est du Canada? Sera-ce au prix de l'Office des produits agricoles ou au prix moyen pondéré qu'il tente de déterminer?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement confirmer la politique annoncée.

**M. Diefenbaker:** Ce serait agréable de la voir annoncer à la Chambre.

**M. Lang:** Le prix de vente au Canada sera basé sur le prix fixé sur le marché libre. Le but du prix de l'Office des produits agricoles est d'assurer que l'orge ou l'avoine ne partiront pas à un prix inférieur à ce niveau.

**M. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que le prix sera le prix de contrôle moyen pondéré qu'il essaie de déterminer, mais qui compensera la perte? Supposons que l'Office n'achète pas d'orge et que la Commission doive lui en fournir, qui compensera la perte que représente la différence entre ce prix et le prix international que les cultivateurs peuvent recevoir avec leurs versements finals?

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion d'expliquer au député que l'Office des produits agricoles ne vendra des céréales fourragères à personne au Canada. La Commission canadienne du blé continuera à vendre les céréales fourragères sur le marché canadien d'après le prix auquel les céréales non régies par elle se vendent dans la région des Prairies. Les céréales obtenues par l'Office des produits agricoles à un prix qui, nous le disons aux agriculteurs, est d'après nous trop bas, si l'on envisage le prix que l'on peut obtenir de la Commission canadienne du blé, seront entreposées à moins que la Commission n'en ait besoin et ne les veuille pour son propre usage.

**M. Horner (Crowfoot):** Qui va compenser la différence?

**M. l'Orateur:** La présidence accorde la parole au député pour une dernière question supplémentaire; ce sera ensuite au tour du représentant de Charlevoix.

**M. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, le pays et la Chambre peuvent-ils supposer que la perte sera imputée au syndicat de l'orge dans la comptabilisation finale de la Commission canadienne du blé?

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, la question du prix de vente effectif de l'orge ou de l'avoine au Canada dépend du prix auquel les agriculteurs des Prairies veulent vendre et ce sera ce prix qui servira de base pour les ventes faites ailleurs.

**M. Horner (Crowfoot):** Vous n'avez pas répondu à ma question. Qui souscrit la perte? Les agriculteurs devraient vous fusiller lorsque vous irez dans l'Ouest.